



Voyage avec récépissé de demande de titre de séjour suite à visa vts

Par **VictorDurand**, le **16/01/2020** à **12:16**

Bonjour,rnrnMa compagne cambodgienne est venue en France avec un Visa Long Séjour Valant Titre de Séjour.rnrnElle a déposé une demande de titre de séjour car nous sommes Pacsés.rnrnElle a reçu un récépissé dont le titre est "Récépissé de demande de titre de séjour", mais qui indique en bas à gauche "A demandé le renouvellement de son titre de séjour dont la validité expire le xx/xx/xx. Ce récépissé n'est valable qu'accompagné de ce titre (Visa de long séjour valant T.S) N. XXXXXXXX"rnrnEst-ce qu'elle peut sortir d'Europe et rentrer avec ce récépissé une fois son visa expiré ?rnrnJe ne suis pas sûr de la réponse parce que d'un côté, il me semble qu'il s'agit d'une première demande de titre de séjour, et que dans ce cas-là on ne peut pas voyager. D'un autre côté, le récépissé semble indiquer en bas qu'il considère le visa comme un titre de séjour, et qu'il s'agit donc d'un renouvellement.rnrnrnMerci d'avance pour votre aide !